

LE RPI

Regroupement Pédagogique Intercommunal



SOMMAIRE

- Le RPI et son fonctionnement

- Les horaires

- Le transport scolaire

- Le trajet et les horaires
- Les modalités de remboursement

- Les différents services

- La cantine
- La garderie

- Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

- Numéros utiles

Le RPI et son fonctionnement :

Le RPI regroupe les communes de LA BIGOTTIÈRE, ALEXAIN et SAINT GERMAIN LE GUILLAUME.

➤ La commune de La Bigottière accueille les maternelles (TPS, PS, MS et GS) à l'école qui se trouve au 11, rue de l'Ecole.

➤ La commune d'Alexain accueille les GS, CP et CE1 à l'école qui se trouve au 10, rue de la Mairie.

➤ La commune de Saint Germain le Guillaume accueille les CE2, CM1 et CM2 à l'école qui se trouve au 4, rue de l'Ecole.

La répartition des classes est susceptible de changer en fonction des effectifs pour les années à venir.

Les inscriptions et les radiations doivent être réalisées dans l'école où est scolarisé l'enfant.

Chaque site a sa garderie, mais un enfant scolarisé sur le RPI n'est pas obligé d'aller à la garderie de sa commune.

La durée hebdomadaire de classe est fixée à 24 h sur 4 jours.

Les horaires :

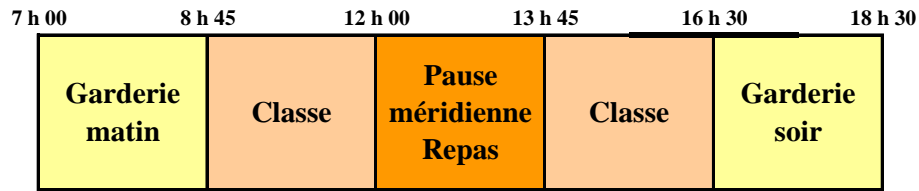
LA BIGOTTIÈRE

7 h 00	8 h 50	11 h 50	13 h 20	16 h 20	18 h 30
Garderie matin	Classe	Pause méridienne Repas	Classe	Garderie soir	

ALEXAIN

7 h 00	9 h 00	12 h 15	13 h 45	16 h 30	18 h 30
Garderie matin	Classe	Pause méridienne Repas	Classe	Garderie soir	

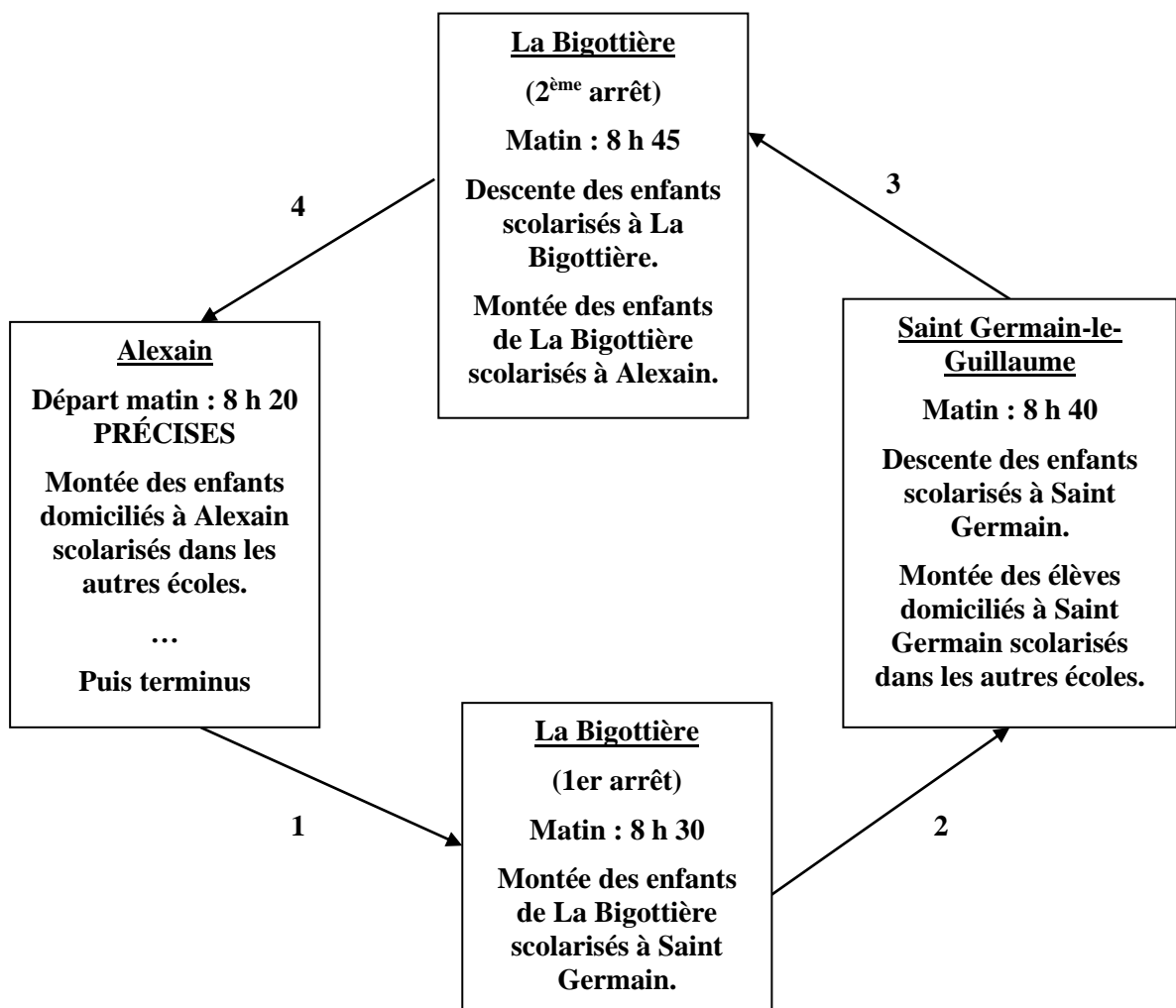
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME



Le transport scolaire :

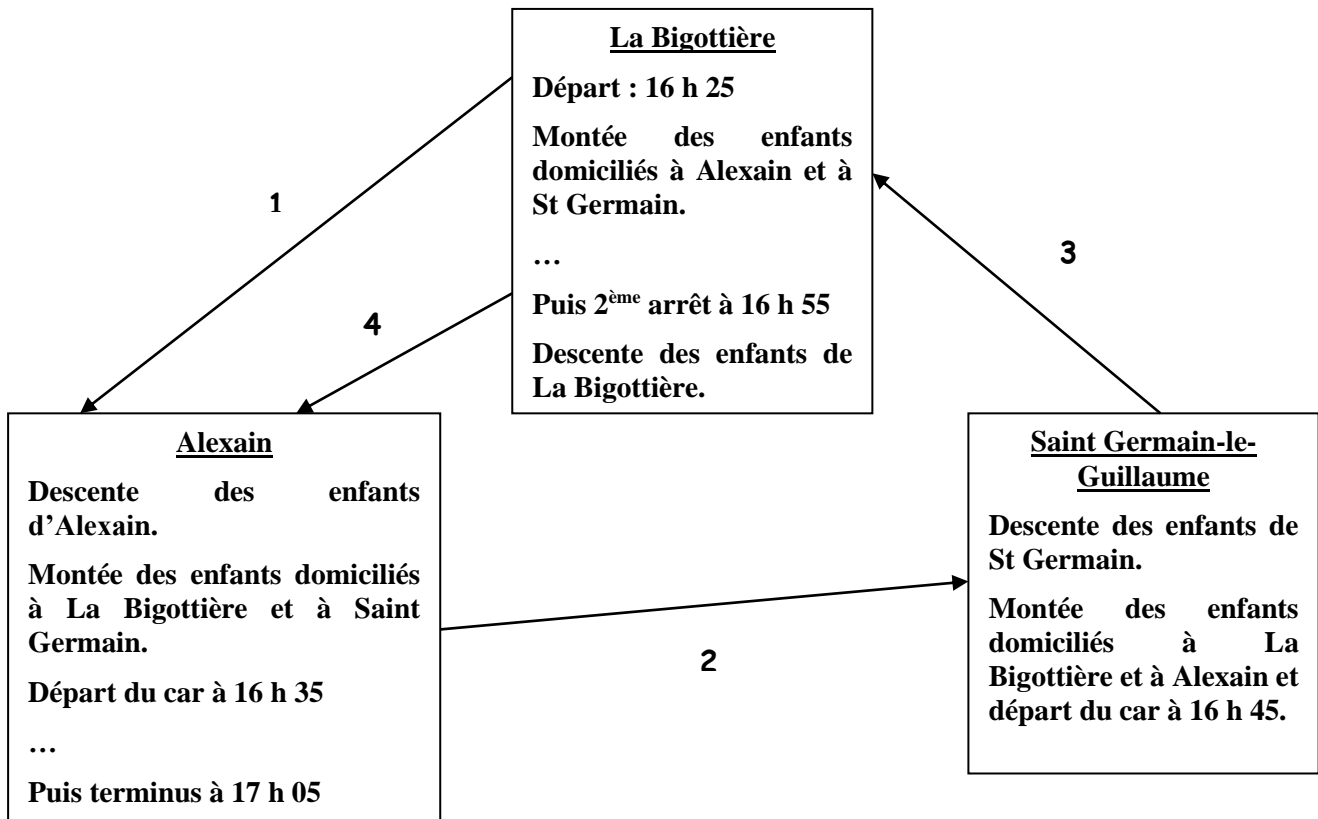
Le trajet et les horaires :

Le Matin



A Alexain, le car sera sur place dès 8h10 - 8h15 pour que les enfants aient le temps de s'installer.

Le Soir



Afin de faciliter le déplacement des piétons et du car à la sortie de l'école de La Bigottière, il est demandé aux familles d'éviter le stationnement dans la bulle impasse et **de ne pas stationner sur le trottoir côté rampe d'accès de l'école.**

Les modalités de remboursement :

Le transport scolaire est remboursé par les mairies sur demande des Parents (rib + photocopie de cartes de car) dans le cadre du RPI.

Les différents services :

La cantine :

Les repas sont préparés quotidiennement par le service de restauration de la Société Bretonne de Plats Cuisinés à BREAL SOUS MONTFORT (35) et servis dans les cantines scolaires d'ALEXAIN, LA BIGOTTIÈRE et SAINT GERMAIN LE GUILLAUME.

TROIS PRIORITÉS ANIMENT NOTRE TRAVAIL QUOTIDIEN.

- BIEN ACCUEILLIR

Notre but est de veiller à ce que l'enfant prenne ses repas dans les meilleures conditions.

- BIEN NOURRIR

Le service de restauration de BREAL SOUS MONFORT (35) veille à l'équilibre nutritionnel de l'enfant. Les menus sont élaborés à partir de produits frais sélectionnés par le service Achats de la Société, en fonction d'un plan alimentaire mensuel soumis à des contrôles qualité/hygiène effectués tout au long de la conception des repas.

- BIEN ÉDUQUER

Le déjeuner représente un temps important dans la journée de l'enfant et s'inscrit dans le contexte éducatif de sa vie.

Découvrir des saveurs nouvelles, enlever les idées toutes faites qu'il peut avoir sur la nourriture, apprendre au moins à goûter, à défaut d'aimer, c'est ce que nous voulons faire découvrir à votre enfant.

A la cantine, il est souhaitable que l'enfant continue sa sociabilisation et fasse l'apprentissage de la vie collective, c'est-à-dire, se laver les mains avant de passer à table, apprendre à partager, éviter d'être bruyant, débarrasser la table, passer l'éponge sur la table et cela à tour de rôle, respecter le personnel.

Des fiches d'inscription sont à remplir soit à l'année, soit à la quinzaine pour la cantine.

LE PRIX DU REPAS

Le repas sera facturé au prix de 3,53 € (il est révisé chaque année scolaire). Les repas sont payés à la commune, à terme échu, tous les mois dès que celle-ci émet un titre de recettes.

Le prélèvement automatique est recommandé.

Sur Alexain, le tarif réduit s'applique sur justificatif pour les quotients familiaux de moins de 1 000 €.

REPAS	Quotient familial inférieur à 1000€	Quotient familial égal ou supérieur à 1000€
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi en période scolaire	3.48 €	3.53 €

Des fiches d'inscription sont à remplir soit à l'année, soit à la quinzaine pour la cantine.

RECOMMANDATION IMPORTANTE

La grille de présence à la cantine scolaire est la référence. Elle peut être annuelle. En cas de modification par rapport à la grille de présence initiale, les parents doivent le signaler à la cantine scolaire, à l'agent de service, la veille avant 8h 45 pour le lendemain.

Alexain : 07.81.87.13.18

La Bigottière : 07.72.10.17.03

St Germain le Guillaume : 06.09.66.34.09

EN CAS D'INTEMPÉRIES.

Lorsque le service du transport scolaire n'est pas assuré, les repas ne sont facturés qu'aux enfants qui déjeunent à la cantine scolaire

EN CAS DE PRESCRIPTION MÉDICALE

OU DE RÉGIME ALIMENTAIRE.

Si votre enfant a des médicaments à prendre, ceux-ci peuvent être confiés à l'Agent de Service de la cantine avec une copie de l'ordonnance, en précisant les doses prescrites (et surtout pas à l'enfant).

En cas d'allergie alimentaire, le certificat médical du médecin traitant doit être donné à chaque rentrée afin qu'un régime puisse être étudié pour votre enfant.

TOUT REPAS COMMANDÉ SERA PAYANT.

En effet, les repas sont commandés la veille à la société de restauration et sont livrés le matin vers 7 heures. Il n'est donc pas possible d'annuler une commande le matin pour le jour même.

La garderie :

Les garderies municipales fonctionnent uniquement les journées d'école.

HORAIRES DES GARDERIES

ALEXAIN

LUNDI - MARDI - JEUDI – VENDREDI
de 7 H 00 à 8 H 50 et de 16 H 30 à 18 H 30.

LA BIGOTTIÈRE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
de 7 H 00 à 8 H 40 et de 16 H 20 à 18 H 30.

SAINT GERMAIN LE GUILLAUME

LUNDI - MARDI - JEUDI – VENDREDI
de 7 H 00 à 8 H 35 et de 16 H 30 à 18 H 30.

TARIFS GARDERIE

- MATIN : 1,25 € par enfant.
- SOIR : 16H30 - 17H30 : 1,05 € par enfant.
16H30 - 18H30 : 1,25 € par enfant.

Tout dépassement après 18 H 30 sera majoré de 0,50 € par quart d'heure.

Sur **Alexain**, les tarifs sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi en période scolaire	Quotient familial inférieur à 1000€	Quotient familial égal ou supérieur à 1000€
Adhésion annuelle au service	1.00 €	1.00 €
Matin ou soir	1.05 €	1.15 €

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Si un enfant ne peut pas venir en garderie pour cause de maladie ou autre, prévenir l'agent de la garderie.

Mme KOVACS : 07.81.87.13.18 (Alexain)

Mme ALLAIN : 07.72.10.17.03 (La Bigottière)

Mme GANDON : 06.09.66.34.09 (Saint Germain le Guillaume)

INSCRIPTION A LA GARDERIE

Si votre enfant fréquente régulièrement la garderie, une fiche d'inscription devra être complétée afin de pouvoir vous joindre en cas de problème.

EN CAS D'URGENCE ...

Si vous laissez votre enfant occasionnellement à la garderie, donnez à l'agent de la garderie le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre pendant la journée sur votre lieu de travail.

Pour la commune d'Alexain, le dossier d'inscription complet est obligatoirement déposé avant la venue de l'enfant.

RÈGLEMENT DES GARDERIES

LE MATIN

Alexain :

Lorsque les parents emmènent leurs enfants à l'école d'Alexain afin qu'au moins l'un d'entre eux prenne le car pour être déposé dans une autre école, l'enfant scolarisé à Alexain bénéficie gratuitement de la garderie pour éviter aux parents un deuxième déplacement.

Les enfants des fratries restants en garderie dans ces conditions ne sont pris en charge *gratuitement à la garderie qu'après le départ du car* vers La Bigottière.

A l'issue de la garderie, les enfants sont accueillis dans leurs classes respectives.

Saint Germain le Guillaume :

Les enfants sont pris en charge *gratuitement à la garderie après le départ du car* vers La Bigottière.

La Bigottière :

Lorsque les parents emmènent leurs enfants à l'école de la Bigottière afin qu'au moins l'un d'entre eux prenne le car pour être déposé à l'école de Saint Germain le Guillaume, le reste de la fratrie bénéficie gratuitement de la garderie, même s'il est scolarisé à Alexain pour éviter aux parents un deuxième déplacement.

Les enfants des fratries restants en garderie dans ces conditions ne sont pris en charge *gratuitement à la garderie qu'après le départ du car* vers Saint Germain le Guillaume.

LE SOIR

Alexain :

La garderie est gratuite jusqu'à l'arrivée du car en provenance de Saint Germain le Guillaume via La Bigottière (dernier arrêt).

La Bigottière :

Pour les fratries, la garderie est gratuite jusqu'à l'arrivée du car en provenance de Saint Germain le Guillaume et à destination d'Alexain (dernier arrêt).

Saint Germain le Guillaume :

La garderie est gratuite jusqu'à l'arrivée du car en provenance d'Alexain.

Le CLSH :

Le CLSH fonctionne le mercredi, les petites vacances et l'été sur différents sites.

Le mercredi midi, la cantine est assurée sur le site d'Alexain pour tous les enfants du RPI qui vont au centre de Loisirs.

POUR VOUS RENSEIGNER – CLSH

Directeur : Stéphane MOUNIER

07.68.08.97.00 - directionmultisites@orange.fr

Numéros utiles

Commune de la BIGOTTIÈRE:		
Directrice Mme Audrey DEMANGE		
Ecole	Mme Georgina JABBOUR TPS/PS	Mme Audrey DEMANGE MS/GS
	02.43.68.60.21	
Garderie - Cantine - TAP	Mme ALLAIN Martine 07.72.10.17.03	
Mairie	02.43.69.40.64	
	mairie.la.bigottière@wanadoo.fr	

Commune d'ALEXAIN :		
Directrice Mme Claire BERRIER		
Ecole	Mme Claire GOULET GS/CP	Mme Claire BERRIER CP/CE1
	02.43.68.60.46	
Garderie - Cantine - TAP	Mme KOVACS Catherine 07.81.87.13.18	
Mairie	02.43.69.80.34	
	mairie.alexain@wanadoo.fr	

Commune de SAINT GERMAIN LE GUILLAUME		
Directrice Mme Julie SEIGNEUR		
Ecole	Mme Julie SEIGNEUR CE2/CM1	M. Stéphane RENUCCI CM1/CM2
	02.43.98.15.04	
Garderie - Cantine - TAP	Mme GANDON Brigitte 06.09.66.34.09	
Mairie	02.43.02.72.03	
	mairie.st.germain.le.guillaume@wanadoo.fr	